



Les différents plannings de réservation sont distribués dans les écoles en début d'année scolaire et sont téléchargeables sur le site de la Ville.

### Repères :

### Conditions de réservation des activités périscolaires

Les inscriptions périscolaires s'effectuent par le biais du Portail Famille avant la date indiquée.

En cas de modification, vous avez la possibilité de contacter la mairie par téléphone ou par mail au plus tard le jeudi midi précédant la semaine concernée pour les activités durant la période scolaire.

Pour les modifications au centre de loisirs pendant les vacances, le délai est de trois semaines avant le début de la période de vacances concernée.

	Lieu d'accueil	Horaires	Réservation	Tarifs
<b>Accueil du matin</b>	Dans l'école de référence	De 7h à 8h30	Portail Famille	Horaires Les tarifs Accueil de loisirs Jules Verne d'heure
<b>Accueil du soir</b>	Dans l'école de référence	Maternelle et élémentaire : de 16h30 à 19h Élémentaire (après étude) : de 18h à 19h	Portail Famille	Horaire au 1/4 d'heure
<b>Restauration</b>	Dans l'école de référence	De 11h30 à 13h30	Portail Famille	Prix unitaire
<b>Ateliers de la pause méridienne</b>	Dans l'école de référence	Pendant la pause déjeuner	Fiche d'inscription remise aux enfants dès la rentrée	Gratuit
<b>Étude surveillée</b>	Dans l'école de référence	De 16h30 à 18h	Portail Famille	A la séance
<b>ALSH mercredi loisirs (3-9 ans)</b>	ALSH Paul Serre (Enfants scolarisés en élémentaire) ALSH Jules Verne (Enfants scolarisés en maternelle)	De 7h à 19h (plage horaire fixe de 9h à 17h)	Portail Famille	Horaire

	Lieu d'accueil	Horaires	Réservation	Tarifs
<b>CAP J mercredi loisirs (10-14 ans)</b>	Centre Culturel S. Signoret (CM2 + Collégiens)	8h30 - 19h00	Portail Famille	Horaire
<b>ALSH vacances (3-9 ans)</b>	ALSH Jules Verne	De 7h à 19h (plage horaire fixe de 9h à 17h)	Portail Famille	Horaire
<b>CAP J vacances (10-14 ans)</b>	Centre Culturel S. Signoret (CM2 + Collégiens)	9h00 - 19h00	Portail Famille	Horaire

## Accueil du matin

Adopté aux contraintes horaires des parents, ce service pédagogique respecte la phase du réveil de l'enfant et lui permet de se préparer avant d'entrer en classe dans une atmosphère paisible et sereine.

## Accueil du soir

De 16h30 à 17h a lieu le goûter fourni par la Mairie **pour les élèves de maternelle**. Dès 17h, des activités adaptées aux différentes tranches d'âge sont mises en place.

## Restauration scolaire

Les denrées sont livrées par un prestataire extérieur et cuisinées sur place par les agents du service de restauration scolaire, ce qui garantit des repas de qualité dans le respect des normes d'hygiène alimentaire. Les menus sont élaborés en collaboration avec une diététicienne.

En cas d'allergie alimentaire et pour bénéficier de la mise en place d'un PAI (Projet d'accueil Individualisé), vous devez impérativement contacter la directrice de l'école de votre enfant ainsi que la responsable du service restauration.

La Ville ne fournit pas des repas de substitution, les enfants devront apporter un panier repas au restaurant scolaire sauf pour les enfants ne mangeant pas de viande de porc (un repas de substitution est prévu uniquement dans ce cas).

Précisez sur la fiche sanitaire de liaison si votre enfant suit un régime alimentaire particulier. Aucun régime alimentaire ne donne lieu à une réduction tarifaire.

## Les ateliers de la pause méridienne

Proposés aux enfants pendant la pause déjeuner, ces ateliers éducatifs, ludiques et gratuits sont encadrés par des animateurs ou des intervenants spécialisés.

Ils sont réservés aux enfants fréquentant la restauration scolaire et sont fournis à inscription et

autorisation parentale. Sport, théâtre, activités manuelles...

Le programme de ces ateliers est à votre disposition dans chaque école.

## **Étude surveillée**

Proposée dans toutes les écoles élémentaires, l'étude surveillée permet aux enfants de faire leurs devoirs sous la surveillance d'un adulte. La présence de l'enfant sur la totalité de la durée de la séance (16h30 à 18h) est obligatoire afin de ne pas perturber son bon déroulement.

La Ville s'engage à assurer un encadrement de qualité par groupe de 12 enfants maximum.

## **L'accueil périscolaire de loisirs le mercredi**

Les enfants accueillis dans deux lieux différents selon leur âge :

- **L'accueil de loisirs Jules Verne** accueille les enfants maternels
- **L'école Paul Serre** accueille les enfants élémentaires

## **L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires Jules VERNE**

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) prend en charge les enfants de 3 à 9 ans pendant les vacances scolaires avec un accueil spécifique pour les 10-14 ans au CAP J.

Encadrés par des animateurs diplômés et/ou expérimentés, ils bénéficient d'activités et/ou sorties variées visant à favoriser leur épanouissement et leur autonomie tout en s'amusant.

Des mini-séjours sont organisés pour les enfants aux vacances de la Toussaint, de février et pendant l'été.

Une mise à jour régulière des programmes et des dates de séjours sont disponibles sur le site.

---

**Source URL:** <https://www.ecouen.fr/article/les-services-periscolaires>